

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 octobre 2006
(convocation du 16 octobre 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Octobre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTEMARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BRON Jean-Charles, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZABONNE Didier, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FERILLOT Michel, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUPPE Alain, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL Jean-Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 20)
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. DAVID Alain à Mme. CARTRON Françoise
M. DOUGADOS Daniel à Mme de FRANCOIS Béatrice (absent de 10 h à 11 h)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues
M. GELLE Thierry à M. CASTEX Régis
M. SEUROT Bernard à M. BELLOC Alain
M. VALADE Jacques à M. DUCASSOU Dominique
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. FLORIAN Nicolas

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. FEUGAS Jean-Claude à M. MAURIN Vincent
M. GRANET Michel à M. MONCASSIN Alain
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
Mme. LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. NEUVILLE Michel à M. MILLET Thierry (à partir de 11 h 00)
Mme. PARCELIER Muriel à M. BREILLAT Jacques
M. REDON Michel à Mme. DELAUNAY Michèle
M. RESPAUD Jacques à M. JAULT Daniel

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Construction du tramway 1ère phase - Maîtrise d'oeuvre pour la substitution du gazon sur certaines plateformes du tramway - Marché à Procédure Adaptée - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a initialement aménagé par du gazon certaines zones de la plate-forme du tramway de la première phase. Aujourd'hui, il convient de substituer le gazon existant dans les zones de plate-forme jugées trop vulnérables.

Afin de réaliser cette opération, il convient de lancer un marché de maîtrise d'œuvre dont les missions porteraient sur :

- le retrait du gazon et de sa terre végétale,
- le retrait des installations d'arrosage automatique, et à leur bouclage aux limites des zones concernées,
- la mise en place d'un revêtement alternatif, enrobé Scintiflex ou pavés en pierre naturelle.

Les zones concernées sont les suivantes :

- Cenon : 250 m² environ constitués à 90 % de sur largeurs à substituer entre les stations Palmer et la Morlette.
- Lormont : 60 m² environ de sur largeurs à substituer entre les stations Lauriers et Iris.
- Bordeaux : 1000 m² environ de plate-forme, à substituer rue de Tauzia sur la ligne C (690 m² environ), et Porte de Bourgogne sur les lignes A et C (320 m² environ).

Le marché prévoit également en tranche conditionnelle les zones suivantes :

- Cenon : 210 m² environ constitués à 90 % de sur largeurs à substituer entre les stations Camille Pelletant et La Morlette.
- Lormont : 1400 m² environ à substituer entre les stations Bois Fleuri et Gravières.

En effet, ces deux zones sont équipées du système d'alimentation par le sol, système remplacé par de la ligne aérienne de contact. Les missions dévolues par le présent marché ne pourront s'effectuer qu'après le retrait du système d'alimentation par le sol sur ces zones.

Le marché de maîtrise d'œuvre étant estimé à 100 000 € HT, au dessous des seuils de marché formalisé, il vous est proposé une procédure adaptée de marché négocié.

Un Dossier de Consultation des Entreprises a été élaboré en vue d'un marché de maîtrise d'œuvre de type « infrastructures » comportant les éléments de mission normalisés conformément au décret d'application de la loi M.O.P. du 29 novembre 1993 suivants :

- études de diagnostic (DIA),
- assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT),
- VISA (VISA),
- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET),
- Assistance lors des opérations de réception des travaux et pendant l'année de parfait achèvement (AOR).

En application des dispositions des articles L2121-12 et 2121-13 du Code général des Collectivités territoriales, le Dossier de Consultation des Entreprises, comprenant le projet de marché, est tenu à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter à la Mission Tramway.

Le montant estimé de la maîtrise d'œuvre s'élève à 100 000 € HT correspondant à une enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de 1 000 000 € HT. Cette dépense sera imputée au budget annexe transports, programme TW 10H, compte 20310002, CRB H340, année 2006, 2007, 2008.

Aussi, considérant ces éléments, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- approuver le programme de l'opération,
- entériner le Dossier de Consultation des Entreprises.

et autoriser Monsieur le Président :

- à arrêter la liste des candidats admis à concourir,
- à signer le marché à intervenir avec le candidat qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à la consultation,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 octobre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
9 NOVEMBRE 2006

M. ALAIN CAZABONNE

